



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-ZACHARIE**

**DELIBERATION N° 2025-03/01**

Nombre de membres		<b>L'an deux mille vingt cinq</b>
		<b>le 12 mars à 10 heures</b>
en exercice :	11	le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ZACHARIE
présents :	8	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
		sous la présidence de <b>Mme ROYER Carole, Vice-présidente</b>
votants :	10	Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 5 mars 2025
pour :	10	<b>PRESENTS :</b>
contre :	0	Mmes et MM., PRATI Corinne, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique,
		MORACCHINI Encarnacion, BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, BERTOLOTTI
abstention :	0	Jacques.
		<b>ABSENTS REPRESENTES :</b>
		M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à Mme ROYER Carole.
		Mme BROCHIER Christiane donne procuration à M. BOUTRY Marcel.
		<b>ABSENTS NON REPRESENTES :</b>
		M. TABONE Paul.

**OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Mme la Vice-présidente précise que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'elle se doit de présenter au Conseil d'Administration, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat du Conseil d'Administration.

Elle présente au Conseil d'Administration son rapport pour l'année 2025.

Mme la Vice-présidente entendue, le Conseil d'Administration :

- Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) intervenu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires du CCAS ci-annexé.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 083-268302833-20250312-20250301-DE



Pour Copie Conforme

La Vice-présidente



Carole ROYER

Le Secrétaire

Marcel BOUTRY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Var le  
et publication ou notification du